

MAGAZINE

HORIZON MINES

Nouveau

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES MINES

Site web du Ministère des Mines : www.mines-rdc.cd
E-mail : horizonmines@yahoo.fr
Tél.: (+243) 81 15 15 163 - 89 56 82 060

Mensuel n°005 - Mai 2016
Dépôt légal : UT 3.01208-5783

22^{ème} session de Mining Indaba :



Participation remarquée du Ministère des Mines

**La neuvième Réunion du Comité d'Audit de
la CIRGL s'est tenue à Kampala :
*La RDC a pris une part active à ces assises***

**Assemblée Générale des membres de l'ITIE au
Pérou en février 2016**

**LA RDC GAGNE LE PREMIER PRIX DE
DÉCLARATION DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE**

*Un trophée en matière de transparence que le
Gouvernement MATATA dédie à Joseph Kabila.*

En mission de travail en ITURI :

Martin KABWELULU remet de l'ordre

SOMMAIRE

<i>22è Session de Mining Indaba</i>	
Participation remarquée du Ministre des Mines	4-5
Le Stand du Ministère des Mines de la RDC, un Pool d'attraction	6
<i>Assemblée Générale des Membres de l'ITIE au Pérou en février 2016</i>	
La RDC gagne le premier prix de déclaration de la propriété réelle	7
<i>Cession des actions de TFM</i>	
Le Ministre des Mines Martin KABWELULU donne la position de son Ministère	8-9
En mission de travail en Ituri, Martin KABWELULU remet de l'ordre	10
Communiqué de presse du Ministre des Mines	11-13
Bienvenu à la 7ème Edition du Colloque du secteur Minier	14
<i>Le géant minier de l'or en RDC arrive : KIBALIGOLD Mines fixe le Cap de 610.000 onces d'or en 2016</i>	15
<i>Cession des actifs de TFM</i>	
Tollée à la GECAMINES et la société de Fungurume	16
<i>La neuvième réunion du Comité d'Adit de la CIRGL à Kampala</i>	
Participation active de la RDC	18-21
<i>Exploitation minière artisanale sur les sites de MWENGA</i>	
Une solution trouvée	22
<i>Renforcement des capacités</i>	
Les Experts de la CTCPM à l'œuvre	23-24
<i>Echos de Provinces</i>	
Les terres rares et les pierres de couleur, un atout pour le Haut-Lomami	25
Ivanhoe Mines lance un nouveau programme de forage à Kakula Discovery	26
Or	
Mali : Komet Resources acquiert le permis d'or Mousala	27
Afrique du Sud	
Petra Diamonds découvre un diamant de 121,6 carats à Cullinam	28

HORIZON MINES MAGAZINE

Mensuel du Ministère des Mines de la RD
Congo
Immeuble Gécamines, 3ème étage
Bld du 30 Juin - Kinshasa-RDC

DIRECTION:

Editeur Responsable :
Ministère des Mines
Directeur de la publication :
Dawe Prosper

REDACTION:

Rédacteurs en chef :
Kasongo Lumbala Emile
Mitundukidi Kienga Victor Ruffin
Secrétariat de Rédaction :
Bongengwa N'isotale Jean-Remy
Ndiatu Mavungu
Banza Jacques
Rédacteurs :
Banda N'landu Pauline
Bwalya Ilunga Gudule
Banza Jacques
Bongengwa N'isotale Jean-Remy
Ndiatu Mavungu
Ikoli Yombo Y'a Peke Joseph
Dawe Prosper
Dikomb' Kong La Fontaine
Pambu Bindungwa Bibiche

Finances, Distribution et Récouvrement :

Dikomb' Kong La Fontaine
Pambu Bindungwa Bibiche
Kiyansi Makangu Blandine

REALISATION:

Assistants techniques :
Midi Zemba Boniface
Ngoie Mutunda Gaston

Maquette et Design :
Yasini Madua Billy

Impression:

PRINTING HOUSE
© Ministère des Mines 2016



Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE
Président de la République Démocratique du Congo

« La bonne gouvernance autant que la transparence dans la gestion du secteur minier imposent le respect d'une éthique, non seulement, par les pouvoirs publics mais aussi par les opérateurs privés et la Société Civile »

Extrait du discours à la Conférence sur la Gouvernance et la Transparence à Lubumbashi, 30 janvier 2013

22^{ème} session de Mining Indaba :

Participation remarquée du Ministère des Mines

(Prosper DAWE envoyé spécial)

La participation du Ministère des Mines de la République Démocratique du Congo à la 22^{ème} session du Forum annuel des professionnels du secteur minier africain, à Cape Town en Afrique du Sud, du 07 au 12 février 2016 a connu un franc succès. La délégation du Ministère des Mines a été conduite par

ments éventuels et capitaliser les nombreuses possibilités offertes chaque année par ces assises.

Aussi, le programme arrêté par les organisateurs a donné l'opportunité à chaque délégation à maximiser sa participation en se dotant des données clés sur les réalités et les dernières innovations



Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines face à la presse

Son Excellence Martin KABWELULU, Ministre des Mines.

Comme pour les éditions précédentes, les délégués de la RDC ont pris une part active à des ateliers et des réunions interactives pour partager les informations et faire le marketing du secteur minier congolais afin de stimuler les investisse-

introduites dans le secteur minier africain.

Les activités du Ministère des Mines de la Rdc aux assises d'Indaba a connu trois temps forts, à savoir :

les audiences accordées par Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines aux différentes personnalités et déci-

Lire suite à la page 5

22^{ème} session de Mining Indaba :

Participation remarquée du Ministère des Mines

(suite de la page 4)

deurs politiques du secteur minier, aux opérateurs miniers et hommes d'affaires venus puiser à la source les informations de premières mains sur les possibilités d'investir en République démocratique du Congo ;

la Conférence-Déjeuner présidée par Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines dans la salle de conférences East Ballroom@ à l'hôtel Westin. Au cours de cette activité de lobbying qui a drainé un parterre d'investisseurs, des analystes, des invités de marque et la presse, plusieurs exposés ont été présentés par les différents responsables des services du Ministère des Mines et des entreprises privées opérant en RDC. Il s'agit du Cadastre Minier, de L'ITIE/RDC, des sociétés minières Kipoy Investment, Rangold, Kamoia Mines, Banro, des banques Rawbank, Standard Bank et Biac, de l'ONG Zone économique spéciale(ZES), de la FEC et enfin du « Sous-traitant « MD ».

l'exposé de Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines au Panel des Ministres Africains des Mines dans la salle de conférences Auditorium II. Cette présentation a eu pour thème « Investir dans le secteur minier de la République Démocratique du Congo ».

A l'issue de la Conférence, le stand de la République Démocratique du Congo a été honoré par la visite de Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines accompagné de l'Ambassadeur de la RDC en Afrique du Sud ainsi que de membres de la délégation du Ministère des Mines.

En marge de cette activité, Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines a accordé une interview à la presse internationale et le lendemain 11 février 2016 une seconde avec la presse nationale présente à Cape Town avant de prendre son avion pour Kinshasa via Johannesburg.



Visite du stand de la RDC par Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines

LE STAND DU MINISTÈRE DES MINES DE LA RDC, UN POOL D'ATTRACTION

Le stand de la RDC a connu une ambiance de fête par le nombre important des visiteurs qui s'arrachent les documents et consultent avec grand intérêt les cartes géologiques et minières exposées, posent des questions pertinentes sur les conditions d'éligibilité aux droits miniers, la sécurité juridique, l'insécurité dans l'Est du pays, la retouche du Code Minier, le Répertoire des Opérateurs miniers, les adresses téléphoniques et autres coordonnées de décideurs du secteur et de services publics intervenant dans le circuit d'obtention des titres miniers.



Visite du stand de la RDC par Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines.

LA RDC GAGNE LE PREMIER PRIX DE DÉCLARATION DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE

Un trophée en matière de transparence que le Gouvernement MATATA dédie à Joseph Kabila.

La RD Congo vient de gagner le tout premier Prix de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Le trophée, en matière transparente et de forme pyramidale, a été présenté le jeudi 10 mars, au cours d'une conférence de presse que le Comité exécutif de l'ITIE-RD Congo a donnée dans la salle de conférence du somptueux Hôtel du Gouvernement, place Royal à Kinshasa-Gombe. La conférence a été conjointement animée par le ministre du Plan et Révolution de la modernité Georges WEMBI LWAMBO, Martin KABWELULU, Ministre des Mines, Albert MPETI, vice-ministre des Finances et le Pr Mack DUMBA, Coordonnateur de l'ITIE-RD Congo.



Le Ministre Martin KABWELULU accueilli par le Comité organisateur ITIE au Pérou

Cession des actions de TFM

Le Ministre des Mines, Martin KABWELULU donne la position de son Ministère



Martin KABWELULU, Ministre des Mines

L'actionnaire de référence de TFM a décidé unilatéralement de se retirer de Tenke Fungurume Mining, le premier producteur de cuivre de la République Démocratique du Congo. L'Etat congolais déplore que cette décision qui implique un changement de contrôle de TFM soit découverte par l'Etat à travers les medias. Martin Kabwelulu, ministre des Mines nous livre son point de vue.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pourrait-il s'opposer à la vente de la mine ?

M. Martin KABWELULU : L'Etat veillera au respect des accords et prendra ses responsabilités. Sur la forme, nous avons trouvé la communication insatisfaisante et l'Etat ne peut pas apprendre des opérations de cette envergure par les media. Sur le fond, il faut savoir qu'un projet comme celui de TFM est le fruit de longues négociations dans lesquelles les partenaires étrangers demandent de gros efforts à l'Etat pour pouvoir lever les financements nécessaires et satisfaire leurs

propres objectifs de rentabilité. C'est une évidence que les objectifs et attentes de groupes cotés américains peuvent être différents de ceux d'investisseurs d'autres régions du monde, de Chine notamment. On ne peut donc pas considérer que les points d'équilibre trouvés hier pour satisfaire un partenaire canadien et un partenaire américain se transfèrent sans discussion. De même, et c'est le bon sens, comment imaginer que ce soit Freeport qui impose sans concertation un nouvel actionnaire de référence de TFM à l'Etat ? L'Etat va demander les précisions nécessaires et tirera les conclusions qui s'imposent.

Si le mobile de l'opération pour Freeport est seulement de dégager un certain produit de la vente, il semble que plusieurs autres options sont disponibles. À cet égard, Lundin qui est le partenaire canadien qui avait gagné cet appel d'offre en 1996, devra lui aussi se conformer à ses obligations en vertu des accords. Puisqu'il semble que le marché spéculé sur l'exercice

(Suite à la page 9)

des droits de Lundin et que d'autres tiers pourraient juste acheter les droits de Lundin pour ensuite s'approprier 80% de TFM avec l'État et Gécamines qui seraient spectateurs impuissants. Cela n'est pas concevable.

Pour quelle raison le Ministre des Mines a-t-il affirmé que le revenu réel de la transaction n'avait pas été dévoilé ?

MK : Il s'agit de très grosses transactions qui se déroulent à l'étranger. Dans ce cas, nous nous demandons simplement si nous disposons de tous les éléments pour en apprécier la teneur. Dans le cas présent, l'opération s'élève à près de 3 milliards de dollars et porte sur trois actifs avec des sous-jacents en RDC. Vous comprenez que nous avons besoin de regarder cela de près.

Quelle est la taxe devant être payée par Freeport McMoran à laquelle s'est référé le Ministre des Mines ?

MK : Bien que la transaction ait été faite à l'étranger, les régies financières seront mises à contribution pour examiner les éléments de cette transaction, afin de permettre à l'État de conclure objectivement s'il n'est pas en droit de réclamer quoi que ce soit à Freeport. Cela sera déterminé en fonction des précisions qui seront obtenues.

L'équipe de CMOC présente en RDC cette semaine a-t-elle répondu aux préoccupations du gouvernement de la République démocratique du Congo et de la Gécamines ?

MK : J'ai reçu une équipe de CMOC, avec laquelle j'ai échangé pour avoir plus d'informations sur la transaction, et comprendre les implications qui pourraient en découler en terme d'engagements vis-à-vis de l'État, des travailleurs et des communautés affectées par le projet TFM. Ce premier contact ne peut pas d'emblée amener à conclure que nous avons été rassurés. Le plus important est à venir. Il y a toutefois lieu d'indiquer qu'à ce stade, les problèmes posés par le dossier concernent d'abord les partenaires actuels de TFM, c'est-à-dire Freeport, Lundin et Gécamines. L'État doit écouter les partenaires et s'assurer que les arrangements définitifs seront dans l'intérêt de TFM, des partenaires

actuels et de la RDC.

La réaction du Gouvernement de la République démocratique du Congo à cette vente rappelle celle qui a suivi la vente de 49,5% des actifs du groupe Ivanhoe Mines dans la mine de cuivre de Kamoà à la compagnie chinoise Zijin Mining Group en 2015. Qu'est ce qui explique l'abandon des objections du gouvernement de la République démocratique du Congo à cette dernière transaction ?

MK : Le contexte tant historique que légal du cas de Kamoà est totalement différent de celui de TFM. Pour ce cas de Kamoà, l'État a tenu à rappeler le respect des engagements initialement pris par les parties. Il ne faut pas forcément imaginer que l'État a abandonné. Des discussions sont intervenues. L'État respecte par ailleurs la confidentialité que peuvent nécessiter ces discussions.

Quels défis et quelles opportunités pour le secteur minier amène l'augmentation des investissements des sociétés chinoises au Katanga ? Quel est l'avancement du partenariat entre la Gécamines et CNMC ?

MK : La RDC accueille les investissements chinois, autant que tous les autres investissements, avec beaucoup de respect. L'intention déclarée dans chaque projet est le respect mutuel et la création de valeur. Dans le monde d'aujourd'hui, ces considérations sont tout à fait appréciables. Au sujet de l'ampleur de la présence des sociétés chinoises dans le secteur minier, particulièrement dans l'ancienne province du Katanga, je dois avouer que cela ne nous laisse pas indifférent. En effet, le contrôle tant de la production que de la commercialisation des produits miniers marchands, notamment du cobalt et du cuivre, sera entre les mains des sociétés chinoises... Le défis de la RDC est d'amener le secteur minier, avec ou sans le contrôle des sociétés chinoises, à participer au développement du pays et à l'éclosion de la classe moyenne. Quant au partenariat entre Gécamines et CNMC, à ma connaissance, ils poursuivent encore leurs discussions.

***Propos recueillis par
Louis-Nino Kansoun***

En mission de travail en ITURI :

Martin KABWELULU REMET DE L'ORDRE

Le Ministre des Mines, Son Excellence Martin KABWELULU a effectué une mission d'inspection, de sensibilisation et d'assainissement des activités minières dans la province de l'ITURI.

Au regard de l'importance de la mission, le Ministre des Mines a présidé plusieurs séances de travail avec différentes personnalités dont les autorités politico-administratives de la province, les Services de sécurité, la Société civile, la Délégation syndicale de la SOKIMO, les Représentants des sociétés minières ainsi que des Exploitants miniers artisanaux réunis en Coopératives.

A l'issue de cette mission, des instructions et recommandations fermes ont été données aux autorités politico-administratives de la province ainsi qu'à celles de la SOKIMO.

Ci-dessous, le communiqué final qui a sanctionné la visite de travail de Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines.

Pauline BANDA NLANDU



Martin KABWELULU, Ministre des Mines

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE DES MINES

Republique Democratique du Congo



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

COMMUNIQUE DE PRESSE

A. DEROULEMENT DE LA MISSION

- (1) Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, conformément à l'ordre de mission n° RDC/GC/PM/JK/2016/173 du 03 mai 2016, Nous Martin KABWELULU, Ministre des Mines, avons effectué une mission d'inspection, de sensibilisation et d'assainissement des activités minières dans la nouvelle Province de l'ITURI.
- (2) Au cours de cette mission, nous avons rencontré toutes les Autorités politico-administratives de la Province, les Services de l'Administration des Mines, les Services Spécialisés de sécurité, la Société Civile, la Délégation Syndicale de la SOKIMO, les représentants des sociétés minières, ainsi que les exploitants miniers artisanaux réunis en Coopératives.
- (3) Nous avons ensuite effectué, avec la délégation qui nous accompagnait, une visite des installations de la SOKIMO à NIZI et à BAMBOU, autrefois siège social de la société. Au cours de cette visite à NIZI, nous avons pu constater la réalisation des travaux d'aménagement du site où sera érigé l'usine modulaire de traitement des tailings pour la production de l'or dont la première coulée est attendue à fin décembre 2016. A BAMBOU, nous avons vu l'ancien siège social de la société qui se trouve dans un état de délabrement avancé.
- (4) Enfin, nous nous sommes rendu à MONGBWALU, siège d'exploitation de la société Mongbwalu Golg Mines, MGM, où nous avons pu voir les installations industrielles de cette société, la mine souterraine d'ADIDI et l'aménagement du site devant accueillir l'usine modulaire dont la première production est attendue en octobre 2016.
- (5) Par ailleurs, nous nous sommes déplacé vers la colline KPANGBA située au sein du périmètre de MGM, où nous avons constaté l'envahissement du périmètre par les exploitants artisanaux.

B. INSTRUCTIONS DONNEES

1

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE DES MINES

Ministère des Mines



> **Aux autorités de la Province**

- (6) Expulser, ^{cas} tous les expatriés non en règle, qui travaillent dans des sites miniers, y compris ceux couverts par des contrats de sous-traitance avec la SOKIMO, qui provoquent l'afflux des exploitants en majorité d'origine étrangère, et dont l'exploitation ne rapporte aucun dividende, ni à la société, ni au Trésor Public, et ni à la Province.
- (7) Evacuer tous les Services non habilités à œuvrer dans les sites miniers. Les seuls Services prévus dans le Manuel des Procédures sont l'Administration des Mines, le SAESSCAM et la Police des Mines.
- (8) Suspendre, jusqu'à nouvel ordre, l'exploitation minière des dragues sur toute l'étendue de la Province, au vu des dommages et dégâts causés sur l'environnement.
- (9) Evacuer, endéans 30 jours, tous les exploitants artisanaux du site de KPANGBA, appartenant à MGM. Durant ce délai, l'Administration provinciale des Mines et le SAESSCAM sont chargés de la perception de toutes les taxes.
- (10) Envoyer une mission conjointe, Administration des Mines et SAESSCAM à MONGBWALU, afin de recueillir les éléments des dossiers en vue d'accélérer l'agrément des Coopératives Minières.
- (11) Interdire formellement toute exploitation artisanale après 18 h 00'.
- (12) Constituer des dossiers pour l'institution des Zones d'Exploitation Artisanale, ZEA, dans les Territoires de MAHAGI, GJUGU, IRUMU, ARU et MAMBASSA.
- (13) Recenser les négociants ~~et les exploitants artisanaux~~ en vue de la délivrance des nouvelles cartes par les autorités de la nouvelle Province.

> **A la SOKIMO**

- (14) Le Ministère des Mines a résolu de faire diligenter un ^{Pain} audit organisationnel et financier de la SOKIMO, à l'issue duquel des mesures seront ^{prises} contre tous les agents qui seront reconnus responsables d'avoir commis des fautes graves dans l'exercice de leurs fonctions.
- (15) Un délai de six (6) mois est donné à la Direction Générale de la SOKIMO pour son redéploiement à BAMBOU.

2

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE DES MINES

Ministère des Mines



(16) La SOKIMO est instruite de transmettre au Ministère des Mines, endéans 72 heures :

- Tous les contrats de sous-traitance conduits avec les tiers en vue de leur examen dans le cadre des 28 mesures urgentes prises par le Gouvernement. Des instructions de résiliation seront données pour tous les contrats déclarés non productifs.
- Les statistiques de production et de vente d'or, les destinataires de ces produits, ainsi que tous les flux financiers des rentes perçues dans le cadre des contrats de sous-traitance.
- Les taxes payées dans le cadre de l'exécution des contrats de sous-traitance.

C. RECOMMANDATIONS

➤ Aux autorités politico-administratives de la Province

- (17) Harmoniser les taxes provinciales avec celles du Gouvernement, conformément à l'Ordonnance Loi fixant la nomenclature des taxes, en vue de la relance des activités économiques de la Province.
- (18) Respecter et faire respecter, par tous les intervenants dans le cadre de la certification des minerais, les exigences de la certification de la CIRGL et du Devoir de diligence.
- (19) Respecter les obligations environnementales en matière d'exploitation minière artisanale (par exemple interdire la déviation des cours d'eau et la destruction des champs).
- (20) Poursuivre le processus d'organisation des exploitants miniers artisanaux en Coopératives minières.
- (21) Finaliser le projet d'accord d'exploitation avec la fourniture des minerais entre la société MGM et les Coopératives minières (suivant un accord de collaboration).

Nous remercions le Gouverneur de Province, les autorités provinciales ainsi que tous les Services pour l'accueil et la collaboration qui nous ont été réservés, à nous même et à toute la délégation qui nous a accompagné.

Fait à Bunia, le 04 juin 2016

Martin KABWELULU

3



Prof. Dona KAMPATA MBWELELE, Coordonnateur de la CTCPM

BIENVENUE A LA 7^{ème} EDITION DU COLLOQUE DU SECTEUR MINIER

L'organisation du Colloque du secteur minier qui se tient en marge des activités foraines de la Foire internationale de Kinshasa est le fruit d'une tradition qui a vu le jour en 2010 à l'initiative de son excellence Martin Kabwelulu Ministre national en charge de Mines .

Cette tribune réunit chaque année les experts, les opérateurs miniers, les mandataires publics, les opérateurs des services connexes, les analystes, les professeurs d'université et d'autres personnalités intéressés aux réalités du secteur minier.

Le Colloque constitue aussi un cadre idéal pour la promotion des entreprises minières et apparentées opérant en République Démocratique du Congo.

Les résultats du sondage opéré auprès des participants en 2013 ont révélé le caractère important de ces assises. Le Ministère des Mines à travers ce colloque s'est donné un objectif ; celui de susciter un débat autour des différentes thématiques arrêtées par le comité organisateur quand on sait que le Ministère des Mines s'est donné comme vision de rendre son secteur compétitif à l'échelle internationale.

En attendant le programme détaillé de la 7^{ème} édition qui se tiendra au 2^{ème} trimestre de cette année avec un thème d'actualité, le Ministre des Mines vous souhaite d'ores et déjà la bienvenue.

Cordiale invitation !

Prof. Dona KAMPATA MBWELELE,

LE GEANT MINIER DE L'OR EN RDC ARRIVE : KIBALIGOLD Mines fixe le Cap de 610.000 onces d'or en 2016.



Mark Bristow, président de Rend Gold Resources

Le Président de Kibali Gold et Directeur Exécutif de Randgold Mines Ressources Monsieur Mark Bristow a tenu, le mardi 19 avril 2016 un point de presse à l'Hôtel Memling, au cours duquel il a loué la coopération positive unissant les Autorités de la République Démocratique du Congo, les Développeurs, la Communauté de base, les Sous-traitants et les Fournisseurs. Cette coopération est à la base de la réussite de l'activité d'exploitation entreprise depuis deux ans par la Société Kibali Gold.

Selon le Président de Randgold Mines Ressources, les différentes parties prenantes se sont engagées à atteindre un objectif commun, celui de promouvoir le développement harmonieux dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises minières.

Mark Bristow a réaffirmé qu'il s'agit là « d'une réalisation importante pour un pays riche en ressources minérales, mais qui n'a toujours pas réussi à tirer profit de ses richesses ».

Il a aussi déclaré que Kibali va fortement influencer l'économie congolaise car à ce jour, elle a déjà dépensé plus

Avec un investissement de près d'un milliard de dollars américains auprès de sous-traitants en biens et services locaux, Mark Bristow estime que

Kibali sera également un véritable pilote pour le développement d'une importante industrie d'exploitation aurifère en RDC.

Nonobstant les contraintes liées à une section à moindre teneur et la nécessité conséquente d'une fourniture plus élevée en énergie électrique, la Société se fixe comme objectif, celui d'atteindre une production industrielle de 610.000 onces d'or d'exploitation industrielle en 2016 et 620.000 en 2017. Il a par ailleurs loué les activités de Randgold en 2015 à travers la mine d'or de Kibali en RDC qui s'est classée en tête du Portefeuille de ses activités.

Pour Bristow, Kibali est encore en chantier et doit relever plusieurs défis, notamment l'achèvement des travaux en 2018 pour rendre la mine souterraine opérationnelle.

Ainsi, Randgold s'est engagé à renforcer sa présence en RDC. Pour preuve, elle a récemment conclu avec la Société Minière de Kilo Moto SA (SOKIMO) un accord de joint venture pour la création d'une nouvelle entreprise, MOKU Goldmines AG (Moku), sa troisième dans la région, pour le projet d'exploration aurifère de Moku-Beverendi, le long de la même ceinture de roches vertes qui héberge Kibali.

Concernant le projet Moku-Beverendi SA, Randgold gagnera une participation d'au moins 51% en finançant et en dirigeant l'exploration, de même qu'en réalisant une étude de préfaisabilité.

Cette extension porte le portefeuille d'exploration de RANDGOLD en RDC à 7.824 km² de superficie, s'étendant sur la grande ceinture aurifère du Nord-Est du pays.

BRISTOW a conclu en ces termes, « Notre engagement à étendre notre présence et à augmenter nos explorations de nouveaux sites souligne notre intention à long terme de trouver des gisements d'or de classe mondiale et de les développer en mines rentables, contribuant ainsi à l'évolution continue de la RDC à titre de société démocratique bénéficiant d'une économie robuste ».

Jean Rémy BONGENWA,

Tollé à la GECAMINES et à la Société Civile de Fungurume

La société minière Tenke Fungurume Mining (TFM) tenue par le Groupe américain Freeport-McMoran a été cédée à la firme chinoise : China Molybdenum pour une bagatelle somme de 2,65 millions de dollars américains. A ce montant, le Groupe chinois pourra suppléer 120 millions de dollars américains si l'on tient compte de l'évolution des cours de cuivre en 2018-2019. Cependant, cette cession a provoqué un tollé au niveau de la haute direction de la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES). Et pour cause ? La Gécamines qui détient 20% des parts au sein de TFM s'est sentie lésée par les conditions de cette cession et a, par ailleurs protesté en précisant que le Groupe américain et le nouvel acquéreur n'ont eu aucun contact avec la GECAMINES quant à l'exercice de ses droits et aux nouvelles conditions d'exploitation du projet TFM.

En outre, pour la Gécamines, c'est à travers les médias qu'elle a été informée sur les trac-

tations conclues entre l'américain Freeport-McMoran et le Chinois Molybdenum.

Des sources proches du dossier indiquent que la GECAMINES va faire valoir ses droits à la suite des décisions unilatérales de retrait de ses partenaires par des tentatives de cession indirecte du contrôle des sociétés communes à des entités tierces.

Les mêmes sources confirment que le consortium américain n'a même pas informé le Ministre des Mines de cette transaction.

Même son de cloche du côté de la société civile de Fungurume qui a exprimé sa surprise et son indignation par la cession de TFM à Chine Molybdenum. L'inquiétude de la Société civile de Fungurume s'explique par le fait que « les Chinois n'ont pas la même compréhension des activités de développement social à Fungurume que les Américains », a conclu le Président de la Société civile de Fungurume, Venance MUMBA.

Emile KASONGO LUMBALA



Albert YUMA, Président du Conseil d'Administration de la GECAMINES

Colloque du secteur minier de la RDC

**Une Tribune d'échange d'idées,
d'expériences et
d'informations minières puisées à la source**

**Un cadre idéal où décideurs, opérateurs miniers,
mandataires publics, opérateurs des services
connexes,
experts, analystes économiques,
professeurs d'université et étudiants sont connectés
au moteur de croissance de la RDC : le secteur minier**

**Rejoignez-nous chaque année, au mois d'août,
dans la Salle de Conférences de la Foire
Internationale de Kinshasa.**

**Pour toutes informations, tapez www.mines.rdc.cd
Contacts téléphoniques : +243 0811515163**

La neuvième Réunion du Comité d'Audit de la CIRGL à Kampala : ***PARTICIPATION ACTIVE DE LA RDC***

La 9^{ème} réunion ordinaire du Comité d'Audit des Pays membres de la Conférence Internationale des Pays sur la Région des Grands Lacs « CIRGL », à laquelle appartient la République Démocratique du Congo s'est

illicite des substances minérales afin de financer leurs achats d'armes, d'où l'impérieuse nécessité de retracer la chaîne de possession minérale dans l'espace CIRGL. Le Coordonnateur adjoint en charge des Questions Techniques de la CTCPM, le



tenue à du 13 au 17 juin 2016 à Kampala, dans la capitale de la République Ougandaise.

La stabilisation de la sous-région des Grands-Lacs passe par la destruction de tout lien entre l'exploitation des ressources minérales et le financement des conflits armés, ayant entre autres corollaires les violences contre les femmes et les enfants.

Nombreux sont en effet les groupes armés et forces négatives de la sous-région qui, dans un passé récent se sont livrés à l'exploitation

Professeur Dieudonné-Louis TAMBWE, élu Président par ses pairs du Comité d'Audit régional au cours de la réunion à Khartoum, a coordonné les travaux de cette neuvième réunion du Comité d'Audit régional convoquée par le Secrétariat Exécutif de CIRGL.

Dans la ligne droite des résolutions du Comité Régional d'Audit adoptées au cours de la huitième session ordinaire tenue à Khartoum en République du Soudan, du 10 au 13 novembre 2015, la réunion de

Suite à la page 19

La neuvième Réunion du Comité d'Audit de la CIRGL s'est tenue à Kampala : *La RDC a pris part à ces assises*

(suite de la page 18)

Kampala s'est fixée pour objectifs principaux l'accréditation de nouveaux auditeurs pour les audits tierce-parties; l'examen des rapports des audits tierce-parties initiaux réalisés en RDC et au Rwanda ainsi que l'élection du Vice-Président et du Rapporteur du Bureau du Comité d'Audit régional.

la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Dans cet important organe de la CIRGL siègent des représentants des Gouvernements des États membres qui remplissent les exigences minimales en matière de traçabilité minérale ainsi que ceux de l'industrie et de la Société Civile, tant nationales qu'internationales.



Mécanisme régional de certification et Comité d'Audit CIRGL

Le Comité d'Audit régional est l'une des composantes du Mécanisme de Certification Régionale (MCR), lequel est un des six outils adoptés par les Chefs d'Etat des pays membres de la CIRGL à Lusaka en 2010 dans

Par ailleurs, et en application des devoirs de diligence raisonnable de l'OCDE, les Consommateurs finaux ont le devoir de s'assurer que la chaîne de transfert et de valorisation des produits miniers en exportation est conforme.

(suite à la page 20)

La neuvième Réunion du Comité d'Audit de la CIRGL s'est tenue à Kampala : La RDC a pris part à ces assises

(suite de la page 19)

Du déroulement des assises

La 9^{ème} session du Comité d'Audit de la CIRGL a ouvert ses travaux le 13 juin 2016 par le mot de bienvenue de Son Excellence l'Ambassadeur James MUGUME, Coordonnateur National de la CIRGL et Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères, sui-

taire General au Ministère des Mines et de l'Energie du Gouvernement de la République de l'Uganda, hôte d'honneur.

Il sied de signaler qu'en prélude à cette cérémonie protocolaire d'ouverture, le Président du Comité d'Audit, le Professeur Tambwe avait prêté, devant ses pairs du Comité d'Au-



vi de l'allocution du Professeur Dieudonné-Louis TAMBWE, Coordonnateur Adjoint en charge des Questions Techniques de la CTCPM, Ministère des Mines de la République Démocratique du Congo et Président du Comité d'Audit, du discours de Son Excellence l'Ambassadeur AMBEYI LIGABO, représentant du Secrétaire Exécutif de la CIRGL et, enfin, du mot d'ouverture de Son Excellence le Docteur F.A. KABAGAMBE KALIISA, Secré-

dit Régional, son serment d'entrée en fonction. Ledit serment a été reçu par l'Ambassadeur AMBEYI LIGABO, représentant personnel du Secrétaire Exécutif de la CIRGL, qui en a pris acte.

Les travaux de cette 9^{ème} session ordinaire du Comité d'Audit régional auxquels le tout nouvel Auditeur Indépendant de la Chaîne Minérale de la CIRGL, le Dr. Jean-Didier

(suite à la page 21)

La neuvième Réunion du Comité d'Audit de la CIRGL s'est tenue à Kampala : *La RDC a pris part à ces assises*

(suite de la page 20)

LOSANGO NZINGA a été invité à participer en qualité d'observateur se sont déroulés sur cinq (5) jours.

Le Comité d'Audit régional s'est penché sur l'examen des tous premiers rapports, relatifs à huit (8) audits tierce-parties initiaux, dont quatre (4) ont été réalisés sur des sociétés opérant en République Démocratique du Congo, nommément METACHEM, MMR, SAKIMA et SMB, et les quatre (4) autres sur des compagnies opérant en République du Rwanda. L'examen de ces rapports a été réalisé à huis-clos, de façon méthodologique, pour un renforcement optimal des capacités des membres du Comité d'Audit

Des enseignements majeurs ont été tirés de cette phase pilote de l'Audit Tierce-Partie ainsi que sur le niveau d'avancement de chacune des parties prenantes à la mise en œuvre de ladite phase.

Les outils de l'Audit ont été rappelés avant l'introduction à l'accréditation des nouveaux auditeurs. Le concept du conflit d'intérêts a été mis en exergue avec la présentation d'accords CIRGL standards. La question du paiement des Auditeurs a aussi été évoquée dans les débats.

La neuvième réunion ordinaire du Comité d'Audit de la CIRGL s'est achevée sur l'élection et la prestation de serment du Vice-Président et du Rapporteur.

De la cérémonie de clôture.

La cérémonie de clôture des assises de Kampala a connu les mêmes moments forts et pratiquement les mêmes acteurs que celle d'ouverture, cinq jours plus tôt.

Le mot de remerciement du Professeur Dieudonné-Louis TAMBWE, Président du Comité d'Audit, a été suivi de celui de l'Ambassadeur AMBEYI LIGABO, Représentant du Secrétaire Exécutif de la CIRGL, avant que Son Excellence l'Ambassadeur James MUGUME, Coordonnateur National de la CIRG et Secrétaire Général du Ministère Ougandais des Affaires Etrangères ne délivre son discours de clôture.

La 10^{ème} réunion ordinaire du Comité d'Audit de la CIRGL se tiendra au mois de novembre 2016, à Luanda, en Angola, sinon à Lusaka, en Zambie.

Jean Remy BONGENWA



Exploitation minière artisanale sur les sites de MWENGA : Une solution durable trouvée.

P oint n'est besoin de rappeler que les sites miniers de Mwenga dans la province du Sud-Kivu sont couverts par des titres miniers détenus par la Société BANRO SA et restent son domaine exclusif en vertu des droits qui lui sont reconnus. Il sied de signaler que ces sites sont envahis ce jour par les exploitants artisanaux qui s'adonnent à l'exploitation minière artisanale des 3T



Séance de travail entre les Experts du Gouvernement et la Société BANRO SA, la Société Civile et les PTF sous la présidence de Valery Mukasa DirCab/Mines

(Cassitérite, colombo-tantalite et wolframite) à titre de rappel, les sites de MWENGA sont localisés dans les périmètres miniers de BANRO Congo Mining SA, dans la Province du Sud-Kivu.

La Société BANRO a, au cours des séances des réunions organisées au Cabinet de Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines rappelé qu'à la suite des opérations de validation et qualification des sites d'exploitation minière artisanale dans la Province du Sud-Kivu, en 2013, sa protestation desdites opérations.

En outre, il est à signaler que l'exploitation minière artisanale sur ces sites, était antérieure à la validation et qualification de ces derniers, lesquels sont à ces jours soumis au système de traçabilité, conforme aux exigences de la CIRGL et de l'OCDE, en matière de certification des produits miniers des 3T.

Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines, a, par ses lettres n° Cab.Min/Mines/01/1436/2015, Cab.Min/

Mines/01/2018/2015 et Cab.Min/Mines/01/0626/2016, respectivement du 1^{er} octobre, 22 décembre 2015 et 21 avril 2016, invitée toutes les parties prenantes à trouver une solution durable quant à ce.

C'est dans ce cadre que le Directeur de Cabinet du Ministre des Mines, Monsieur Valery MUKASA M., a présidé les séances de travail les 15 et 26 avril 2016.

Avant pris part à ces séances, les délégués du Ministère National des Mines, les délégués du Ministère provincial des Mines du Sud-Kivu, la Coordination Nationale de la CIRGL, les délégués de BANRO CONGO MINING SA, les délégués de la Société Civile du Sud-Kivu et PACT/ITSCI.

Au terme d'après négociations, des propositions ont été formulées et un compromis a été trouvé dans l'intérêt de toutes les parties présentes. A ce sujet, Banro Congo Mining SA opte pour la renonciation à certaines parties de ses périmètres miniers concernées par l'exploita-



tion minière artisanale des 3T, dans le territoire de Mwenga au profit des exploitants artisanaux. L'Or n'étant pas concerné par cet accord. En contrepartie, Banro Congo Mining SA a obtenu des garanties, notamment la reconnaissance de l'exclusivité de ses titres miniers.

J.R. BONGENGWA

Renforcement des capacités

LES EXPERTS DE LA CTCPM A L'OEUVRE



Les experts de l'Administration des Mines accompagnés du formateur MOKEMO

Deux Experts de la CTCPM à savoir **Télesphore BADOSA** ainsi que **Marcel MOKEMO**, respectivement Géologue et Juriste retenus formateurs ont dans le cadre du projet de mobilisation et revitalisation des Ressources Humaines de l'Administration Publique du Ministère du plan et suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la modernité, assuré une formation continue aux Agents et Cadres de l'Administration des Mines à travers un accord de partenariat avec la firme Formation et Conseil RH «FORHOM» moyennant un appel d'offres de la Banque Africaine de Développement, avec comme finalité de contribuer à la mise en œuvre du programme prioritaire 2011-2015 du Gouvernement avec comme objectif spécifique de mettre à la disposition de l'administration publique, de manière ponctuelle et continue, des ressources humaines qualifiées en gestion économique et en génie civil.

Les modules de cette formation ont porté sur les instruments juridiques de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent dans le secteur minier ainsi que l'élaboration des Politiques minières et négociations

des Contrats miniers.

L'intérêt que revêt cette formation pour le premier module n'est plus à démontrer car on le sait, la fraude minière a atteint des proportions inquiétantes au point de causer un manque à gagner au Trésor Public estimé à 200 et 400 millions de dollars américains respectivement pour le diamant et l'or de production artisanale.

Quant au Coltan, il connaît une situation désastreuse, car les

statistiques renseignent qu'en 2003, le Rwanda a produit 126 Tonnes mais a exporté 732 Tonnes. Il ressort que l'écart observé représente une valeur d'environ 36.240.000 USD, rien que pour cette filière.

Plusieurs cas corroborent et attestent que les substances minérales de la République Démocratique du Congo sont systématiquement pillées et exportées frauduleusement ; le rapport de l'ONG Human Right Watch intitulé « le fléau de l'or-RDC » en est une illustration.

Pour soutenir des actions de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent, le formateur a évoqué l'arsenal juridique y relatif, à savoir le Décret du 20 avril 1928 relatif à l'interdiction de détenir, transporter et faire transporter les pierres précieuses brutes ; l'Ordonnance-Loi n°66-235 du 18 avril 1966 Portant création d'un Corps de Police minière relevant du Ministère de la Défense Nationale ; l'Ordonnance-Loi n°71-093 du mois de septembre 1971 relative à la confiscation des biens présents des personnes condamnées pour vol des substances ; l'Ordonnance-loi n°79-019 Portant création au sein de la Gendarmerie nationale d'un

(suite à la page 24)

Renforcement des capacités

LES EXPERTS DE LA CTCPM A L'OEUVRE

(suite de la page 23)

service de surveillance et de recherche dénommée « BRIGADE MINIERE » ; l'Ordonnance-loi n°67/231 du 11 mai 1967 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures d'un permis d'exportation artisanale ; l'Ordonnance-Loi n°82-039 Portant libéralisation de l'exploitation artisanale des substances minérales précieuses.

A ce jour, la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier et le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier énumèrent les principes généraux, les services compétents pour l'administration du code minier, les conditions de l'éligibilité aux droits miniers et de carrières, l'accès aux droits miniers etc...

Il sied de signaler que la législation minière étant muette pour ce qui concerne des mesures de lutte contre la corruption dans ce secteur, l'on renvoie notamment au Décret-loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent public de l'Etat et la loi n°73-017 du 05 janvier 1973.

En ce qui concerne les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent dans le secteur minier, le Président de la République a promulgué la loi n°04/16 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement de terrorisme ; elle comporte entre autres la prévention et la détection du blanchissement des capitaux ainsi que les mesures coercitives.

Au plan international, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution historique en faveur de la création d'un cadre de certification internationale pour les diamants bruts. C'est ainsi qu'en application de cette politique, le Ministre des Mines a pris l'Arrêté Ministériel n°193/Cab.Min-Hydro/01/2003 du 03 mai 2003 portant application et suivi du Programme

International du Processus de Kimberley, sans oublier le guide de l'OCDE sur le droit de diligence, instrument adopté par les consommateurs finaux des minerais de l'Etain, du tantale, du tungstène et de l'or.

Le module sur l'élaboration des politiques minières et la négociation des contrats, a permis aux participants de cerner les relations existant entre la politique minière et les négociations des contrats. Cette politique est un instrument majeur de mise en œuvre des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté d'un pays. Elle constitue donc un document de référence au niveau national pour les acteurs du secteur minier et plaide en même temps pour une réappropriation pour une régulation de ce secteur.

Les différentes thématiques développées dans cette formation constituent des outils pédagogiques susceptibles d'aider les négociateurs et les rédacteurs chargés d'élaborer et de négocier les contrats miniers, qu'il s'agisse des opérateurs miniers, les responsables politiques ou des fonctionnaires du secteur.

Plusieurs recommandations ont été formulées au cours de cette formation notamment, aux parties en négociation de consulter les géologues, mineurs, juristes... avant de finaliser tout contrat. Les participants ont reçu enfin quelques explications sur les différents concepts utilisés dans les négociations des contrats dont le calcul de la redevance minière.

Les informations recueillies auprès des formateurs font état de la préparation d'une deuxième formation dans le même cadre.

NDIATU MAVUNGU

Echos de provinces

Les terres rares et les pierres de couleur : un atout pour le Haut-Lomami.

Le découpage administratif que vient de connaître la République Démocratique du Congo sera bénéfique dans les tous prochains jours pour certaines contrées d'anciennes provinces, parmi lesquelles l'ancien District de Haut-Lomami.

Il ressort des études menées que la province du Haut-Lomami dispose d'importantes ressources minérales dont les terres rares, minerais très prisés ces derniers temps dans la nouvelle technologie qui attirent le monde extérieur parmi lesquels les Etats-Unis d'Amérique.

Ce minerais stratégique qui ne se retrouve pas dans beaucoup de pays est utilisé dans l'électronique notamment la fabrication des téléphones portables, téléviseurs, écrans d'ordinateurs, des radars, des lasers, des fusées. Il est aussi utilisé dans le polissage des verres, des céramiques, des aimants, dans la

luminosité des voitures, des alliages métallurgiques. Des sites bien identifiés en degré carré sont disponibles à Muanza, Bukama, Kinkondja, Kaniama, Kabongo et Kanunka dans la chefferie de Kayumba. Comme on peut bien le remarquer, la province du Haut-Lomami offre d'immenses opportunités d'investissements qui pourront relancer son activité minière et booster son économie.

Outre les terres rares, la province du Haut-Lomami regorge d'autres substances minérales telles que l'Émeraude, l'alexandrite, la cassitérite, le wolframite, le coltan et l'or. Avec une bonne politique d'investissement et l'application du Code Minier, le Haut-Lomami pourra devenir un eldorado et contribuer à la reconstruction du pays pourquoi pas faire de la RDC un pays émergent à l'horizon 2030.

Emile KASONGO LUMBALA



Ivanhoe Mines lance un nouveau programme de forage à Kakula Discovery

La compagnie minière Ivanhoe Mines a commencé le nouveau programme de forage intercalaire accéléré, annoncé en avril dernier, à la zone Kakula Discovery, du projet Kamoia, en RDC. Les forages qui ont commencé après la fin de la saison annuelle des pluies, se feront avec neuf appareils de forage.

Le programme se focalisera initialement sur une zone de 12 km², le long de la zone de minéralisation recoupée dans les trous DD996 et DD997 qui ont été achevés en 2015.

Il inclut également un forage intercalaire de suivi visant à définir des ressources « indiquées » dans les zones où la continuité de la teneur sensiblement plus élevée, est confirmée.

Le projet Kamoia est situé dans le sud de la province du Katanga en RD Congo. Il renferme 739 millions de tonnes de ressources indiquées titrant 2,67% de cuivre soit 19,7 millions de tonnes de cuivre contenu, et 227 millions de tonnes de ressources titrant 1,96% de cuivre, soit 4,44 millions de tonnes de cuivre.



La société Ivanhoe à l'ère de la nouvelle technologie

OR

Mali : Komet Resources acquiert le permis d'or Moussala



La compagnie minière cotée à Toronto, Komet Resources, a acquis, du ministère des mines malien, le permis d'exploration Moussala dans le camp minier d'or Kéniéba. Le permis, d'une validité de 7 ans, couvre une superficie de 67 km² et est détenu à 100% par la filiale de la compagnie au Mali, Komet Mali Sarl.

Selon les termes de l'acquisition, la société devra payer au précédent propriétaire, une redevance de 2% sur les produits nets de fonderie de toute production commerciale réalisée sur le permis.

«Par le passé, le permis a fait l'objet de travaux d'exploration par d'autres sociétés minières qui ont défini des anomalies géochimiques, géologiques et structurales significatives, pouvant mener à la découverte

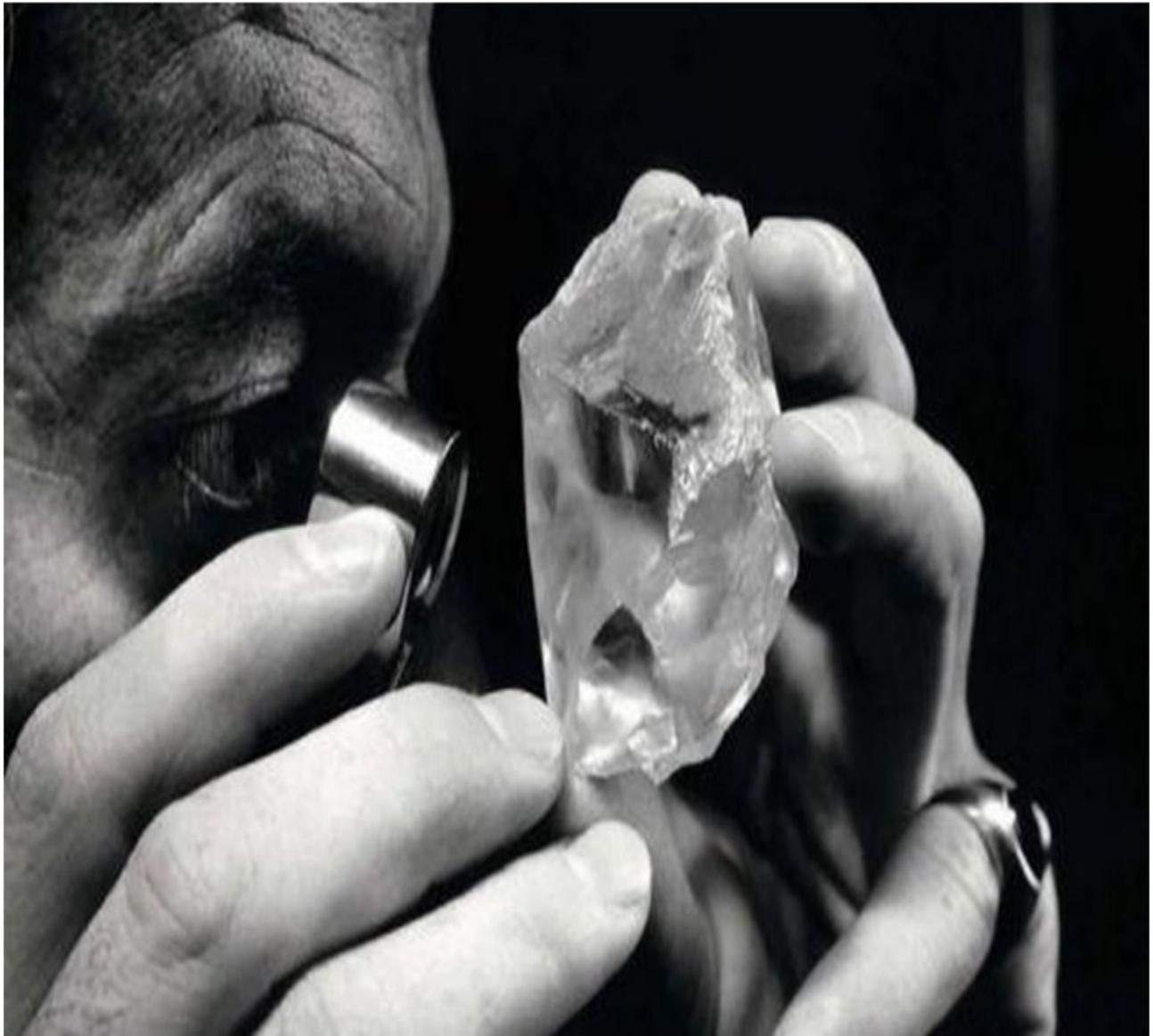
d'un gîte aurifère important », peut-on lire sur le site de la compagnie. L'anomalie de Walia (M1), découverte par Ashanti Mali SA en 1997, l'anomalie de Diesse (M2) et les anomalies M3, M4, M5 regroupées sous la dénomination de «zone de kabaya » en sont quelques exemples.

Outre le permis Moussala, Komet Resources détient, en Afrique de l'ouest, le permis Guiro situé au nord-est du Burkina-Faso. Selon une publication de la société, datant de fin mars, les ressources mesurées et indiquées ont été estimées à 440 000 tonnes de minerai, à une teneur moyenne de 6,2 g/t d'or, et les ressources présumées ou inférées à 50 000 t de minerai à une teneur de 3,3 g/t d'or.

Louis-Nino Kansoun

Afrique du Sud :

Petra Diamonds découvre un diamant de 121,6 carats à Cullinan



Découverte en Afrique du Sud, un diamant blanc d'un poids de 121,6 carats. La société a déclaré que la pierre, d'une couleur et d'une clarté exceptionnelles, sera vendue ainsi que d'autres pierres de haute qualité dans le dernier appel d'offres de l'exercice 2016, actuellement en cours à Johannesburg. Cette nouvelle découverte fait suite à la vente le 9 juin dernier du diamant Cullinan Dream, l'un des quatre diamants bleus issus de la taille et du polissage d'un plus gros diamant de 122,52 carats découvert à Cullinan. La pierre

de 24,18 carats a été vendue à Christie's au prix de 25,37 millions \$.

La mine Cullinan est réputée pour les importantes découvertes de diamants qui y ont été faites. En 1905, le plus gros diamant brut au monde, d'un poids de 3 106 carats, y avait été découvert. Depuis l'acquisition de la mine en 2008 par Petra Diamonds, la société y a récupéré d'autres gros diamants bleus dont le Blue Moon of Josephine, une pierre de 12,03 ct vendue à 48,5 millions \$.

Louis-Nino Kansoun

Le nouveau site web du Ministère des Mines de la RDC

Mercredi 20 Avril 2016 19:07:31

Communiqué administratives.

Select Language

Recherche



République Démocratique du Congo
Ministère des Mines

MINISTÈRE OPÉRATEURS MINIERS CONTRATS ARRÊTÉS LÉGISLATION POTENTIALITÉS EXPLOITATIONS OPPORTUNITÉS CARTES ANNUAIRE

- CADRE INSTITUTIONNEL
- MINISTRE
- CABINET DU MINISTRE
- ADMINISTRATION DES MINES
- MARTI MI
- SERVICES SPÉCIALISÉS

- SECRETARIAT GÉNÉRAL
- SERVICES CENTRAUX
- DIVISION PROVINCIALES
- BUREAUX URBAINS
- BUREAUX DES DISTRICTS
- ANTENNES MINIÈRES

SECRETAIRE GENERAL

MoÛ du
l'Objectif du Gouv sur la ré minière existant de soutenir la croissance économique de notre pays.



Le Président Joseph Kabila prend un bain de foule à Kinshasa. Ici dans la commune de Matete à l'occasion de l'inspection des stades municipaux en construction dans la capitale.

DOCUMENTS



- ▶ Contrats Miniers
- ▶ Règlement Miniers
- ▶ Arrêtes Ministeriels
- ▶ Procédures Administratives
- ▶ Texte Legislatifs
- ▶ Discours
- ▶ Presse-Media
- ▶ Formulaires
- ▶ Notes Circulaires
- ▶ Communiqués
- ▶ Statistiques
- ▶ Publications
- ▶ Appels d'offres
- ▶ Rapports

ACTUALITÉS



Les participants à la 6ème édition du colloque du secteur minier congolais organisé du 05 au 7 août à la Foire Internationale...



Arrivée le mercredi 13 avril à Washington DC, capitale fédérale et siège des institutions américaines, le Premier Ministre...



Le Vice-Président uruguayen, Raul Fernandez Rodriguez a indiqué avoir échangé avec le Président Joseph Kabila...



Le Gouvernement a ramené le prix d'un sac de farine de maïs de 25 kg à 15.000 Francs congolais au lieu de 35.000 FC, après...

VIDEOS

LA SEMAINE DU PRÉSIDENT JOSEPH KABILA: 13-19 MARS



ANNONCES

PRÉSENTATIONS ET EXPOSÉS DE LA 2ÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE MINIÈRE DE LA RDC

ECHO DES ENTREPRISES MINIÈRES



Kinshasa, le 27 septembre 2013 - Présidée par le Chef du Gouvernement, la séance de travail à...



Selon le rapport de la Chambre des mines de la Fédération des Entreprises du Congo (Fec) sur les...



Le Président de la République, Joseph Kabila a encouragé la SICOMINES, une firme minière...



La production de cuivre de la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines) est passée entre...



La République Démocratique du Congo a produit 15.753.487,33 carats de diamant durant l'année...

A LA UNE

Actualités

Bilan positif à la tête de l'ADPA, la RDC cède la présidence au Ghana vendredi 20 juillet 2012. Martin Kabwelulu cède la présidence au ghanéen Mike Allen Hammah Au terme de l'exercice 2011-2012, marqué par une forte représentation des... Read More...

FORUM ET CONFÉRENCES

LE PANEL DES MINISTRES AFRICAINS DES...

Créé le 10/03/2016, 18:34



JOGMEC et le Groupe de...

African Ministerial Mining Forum (AMMF) est un cadre de discussions organisé par la Banque africaine de développement, le...

LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DES MINES...

Créé le 10/03/2016, 18:31



trois temps...

Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines face à la presse. La participation du ministère des Mines à cette session a connu...

LE STAND DU MINISTÈRE DES MINES DE LA...

Créé le 10/03/2016, 18:32



réservé...

Visite du stand de la République par Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines. Comme pour les éditions précédentes, le stand n°1522...

OBJECTIFS ET VISION DE MINING INDBABA...

Créé le 10/03/2016, 18:30



économique...

La 22ème session de ce Forum minier a connu un taux de participation légèrement inférieur par rapport à celui de 2015. La crise...

Logiciel de Gestion des Opérateurs Miniers

Ils investissent dans les mines en RDC

FORD Shalina Resources Lundin

TAL PARTNERS

- ▶ Sites d'Exploitation Minière Industrielle
- ▶ Sites d'Exploitation Minière Artisanale
- ▶ Sites d'Exploitation de Produits de Carrière

MAGAZINE HORIZON MINES

REVUE QUINZENTRIENNE DU MINISTÈRE DES MINES DE LA RDC

ISSUE N°10 Juillet 2017

STATISTIQUES

-Annee-

LIENS UTILES

- ▶ Le Portail Officiel de la RDC
- ▶ Présidence
- ▶ Primature
- ▶ ctpm
- ▶ cecoc
- ▶ caml
- ▶ saesscam
- ▶ Anapi
- ▶ Gécamines
- ▶ RDC Mining
- ▶ Itie RDC
- ▶ Processus de Kimberley
- ▶ Promines

Nous contacter
2314222

Ministère des Mines
4ème Niveau, Immeuble du Gouvernement, Croisement Boulevard du 30 Juin et de l'avenue Père Boka, Kinshasa / Gombe.
courriel : info@mines.gov.cd

Accès courriel





Immeuble du Gouvernement, place Royale,
Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe
République Démocratique du Congo